

FLASH INFOS

Edito du Maire

Chères Thunoises, chers Thunois,

La fin d'année a été riche en festivités : pour les enfants d'abord, qui ont été choyés à l'école comme dans leurs foyers et ont pu déguster coquille dorée et chocolat au lait lors du goûter de Noël. La fin d'année a été aussi l'occasion de chanter, en français ou en anglais, les chants appris avec les enseignantes, sur l'estrade montée sous la halle et décorée par les parents de l'association des Petits Diablo'Thun.

Nos aînés aussi ont été gâtés : ils ont tous reçu un cadeau offert par la municipalité : un coffret festif, plein de victuailles, de quoi composer un bon dîner pour le soir du réveillon. Cette période de fête, c'est l'occasion pour chacun de réunir la famille ou les amis et de passer un bon moment de convivialité.

Pour cette année nouvelle, je vous souhaite beaucoup de bonheur, d'amour, de joie et d'amitié et principalement une bonne santé pour pouvoir en profiter. Bonne année 2025 à tous!

Votre maire dévoué, **Jean-Noël Broquet**



Décembre 2024 et Janvier 2025

Suivez-nous ...

Site internet: www.thunsaintamand.fr



Thun-Saint-Amand – Encore mieux demain!



Horaires:

Ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00.

Téléphone : 03.27.21.66.99.

Mail: accueil.mairie@thunsaintamand.fr

INFORMATIONS DIVERSES





Programme culturel des médiathèques du SIVS

L'agenda de la saison 2025 (janvier-juillet) est consultable sur notre site internet.

Il a également été distribué dans votre boîte aux lettres.

Les modalités d'inscription sont indiquées dans l'édito du programme.



Rappel:

 Atelier d'Éveil à la Maison des Associations le jeudi, 19/12/2024 organisé par le RIPESE.

A vos agendas :

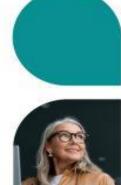
- Atelier d'Éveil à la Maison des Associations les jeudis 23/01, 20/02, 20/03, 17/04, 22/05, 19/06/2025. Organisé par le RIPESE,
- Planning Centre de Loisirs 2025 : ACM Hiver du 10 au 14/02, ACM Printemps du 07 au 11/04, ACM Juillet du 07 au 25/07 et ACM Toussaint du 20 au 24/11.

Pour rappel, les Vœux 2025 n'auront pas lieu en raison de la rénovation de la salle Stablinski.

MUTUELLE JUST













Un partenariat pour le bien des Thunois

Aujourd'hui, à Thun-Saint-Amand comme ailleurs en France, le constat est le même : de plus en plus de nos concitoyens renoncent aux soins ou paient trop cher un accès aux soins mal remboursés.

La mutuelle de Thun-Saint-Amand : pas « just » un gadget

Ainsi, Thun-Saint-Amand a décidé la mise en place d'un dispositif de mutuelle « communale » qui a été négocié afin d'offrir aux Thunoises et Thunois une complémentaire santé alliant qualité de prestations et cotisations attractives. Un cocktail qui séduit grâce à sa grande souplesse de mise en place et à l'accompagnement proposé.

En effet, parmi tous les acteurs du monde mutualiste rencontrés, le choix s'est porté sur la Mutuelle Just. Les élus ont travaillé pour proposer des formules adaptées aux besoins des habitants et des tarifs en adéquation avec les possibilités de chacun.

Une mutuelle certes, mais pas que...

L'offre inclut des services et des avantages riches et variés en ces temps où la prévention, la préservation du bien-être et du bien-vieillir sont encore plus importants. En effet, chaque adhérent à la mutuelle communale peut notamment bénéficier du remboursement de sa licence sportive jusqu'à 40 € valable pour tous les ayants droit, accéder à la téléconsultation médicale, mais aussi de bénéficier d'une offre de parrainage vous permettant d'économiser 300 € par an.

Comment devenir adhérent?

Si vous souhaitez en savoir plus avant de souscrire, vous pouvez prendre rendez-vous dans les permanences proche de chez vous. Réservez dès maintenant au 0 809 546 000 ou sur le site just.fr dans la rubrique « nos agences ».

Pour tout renseignement: 0 809 546 000 ou sur www.just.fr

Partenariat entre la commune de Thun-Saint-Amand et la Mutuelle Just

Lors de la réunion d'information du 29 novembre 2024, un accord a été conclu entre la commune de Thun-Saint-Amand et la Mutuelle Just. Ce partenariat vise à faciliter l'accès des habitants à des solutions de couverture santé adaptées.

Dès début 2025, les Thunois auront l'opportunité de bénéficier d'échanges personnalisés avec des conseillers de la mutuelle. Les rendez-vous pourront être pris prochainement, afin de permettre à chacun d'explorer les solutions adaptées à ses besoins.

Ce partenariat marque une étape importante pour améliorer l'accompagnement santé au sein de la commune.

RETOUR EN IMAGES



Marché de Noël

Le marché de Noël associatif s'est tenu le samedi 7 décembre, précédé d'une inauguration festive le vendredi soir. Celle-ci a été marquée par l'illumination du sapin, lançant les festivités dans une ambiance conviviale. Malgré des conditions météorologiques peu favorables, vous avez été nombreux à venir à la rencontre des associations et artisans installés dans les chalets mis à disposition par la commune de Saint-Amand-les-Eaux. Pour la troisième année consécutive, l'installation a été réalisée grâce au travail des services techniques et de l'association Éthuncelles. Les chalets et les décorations de Noël ont apporté une touche chaleureuse à l'événement. La venue des mascottes Minnie et Mickey, ainsi que Saint Nicolas, ont enchanté petits et grands.



















RETOUR EN IMAGES SUR LA FIN D'ANNEE



La Distribution des Colis

Le samedi 14 décembre, nous avons procédé à la distribution des colis que la municipalité a offerts aux aînés ainsi qu'aux personnes bénéficiaires de l'A.A.H ou d'une pension d'invalidité.

C'est toujours un plaisir de prendre le temps d'échanger et de chérir nos aînés. Pour rappel, les conditions d'octroi des colis sont les suivantes :

- <u>Colis aînés</u>: être âgé de 65 et plus au moment de la distribution et être domicilié dans la commune,

Colis pour les personnes de moins de 65 ans bénéficiaires de l'A.A.H ou d'une pension d'invalidité : être bénéficiaire de l'A.A.H ou d'une pension d'invalidité, un colis est attribué sous réserve de la présentation d'une carte d'inclusion mentionnant une invalidité avec un taux supérieur ou égal à 80 %,

Les colis ne sont pas cumulables, le bénéficiaire se verra remettre le plus avantageux selon sa









Goûter de Noël du Groupe Scolaire

Le Goûter de Noël s'est déroulé le 20 décembre au Groupe scolaire. Les enfants ont reçu de la coquille et des chocolats offerts par la mairie. Un bel instant de partage et de gourmandise pour célébrer les fêtes! Le soir, ils ont chanté avec un plaisir non dissimulé les chants appris au début de l'année.



OLYMPIQUE DE THUN

Le 22 décembre, le club a organisé un goûter chocolat-brioche pour les jeunes footballeurs. Les encadrants les ont gâtés et, pour Noël, les enfants ont reçu des bonbons. Un tirage au sort des cases vendues par les enfants a permis de désigner les gagnants des lots mis en jeu par le club. Les enfants et leurs parents étaient ravis.





INFORMATION SIAVED





CHANGEMENT DE JOUR PUR RAMASSAGE DES DECHETS

Chers habitants,

À partir du LUNDI 6 JANVIER 2025

les jours de ramassage des déchets dans votre commune changent.



La collecte des ordures ménagères se fera désormais chaque vendredi.



Les emballages
recyclables et la collecte
du verre seront collectés
chaque
vendredi,

vendredi, en semaine paire.





RETROUVEZ VOS CALENDRIERS SUR L'APPLICATION SIAVED INFOS Ou sur le site internet www.siaved.fr





INFORMATION TRANSPORT



LE PAIEMENT SANS CONTACT « PASS CB » ARRIVE DANS LES VEHICULES LE 2 DECEMBRE 2024

À partir du lundi 2 décembre 2024, un nouveau système d'achat de titres de transport sera fonctionnel dans les véhicules du réseau Transvilles.

Le « Pass CB » offrira la possibilité d'acheter son titre avec sa carte bancaire ou tout objet connecté à la montée à bord. Une solution simple et pratique pour voyager encore plus facilement, initiée et financée par le SIMOUV.

Des nouvelles technologies embarquées

"Nous avions proposé cette solution complémentaire de vente lors de notre réponse à appel d'offre suite à la mise en place du nouveau réseau de transport.

Largement plébiscité par le SIMOUV, le « Pass CB » est aujourd'hui rendu possible grâce à la nouvelle technologie d'Open Payment embarquée.".

Franck DUVAL, Directeur Général du réseau - Keolis Hainaut Valenciennois

Un parcours client plus fluide

Permettre aux usagers de bénéficier d'une expérience de voyage simplifiée, c'est l'objectif principal de la mise en place du « Pass CB » sur le réseau Transvilles.

Le lancement officiel du dispositif le 2 décembre 2024, proposera le système à bord des véhicules Bus et Tramways, en complément de l'achat au conducteur qui restera toujours possible (hors véhicules adaptés Personnes à Mobilité Réduite, navettes de centre-ville et véhicules affrétés).

Cette solution d'Open Payment permet aux voyageurs d'utiliser les transports en commun en payant et validant leur titre via leur carte bancaire, physique ou dématérialisée sur un smartphone ou montre connectée par exemple.



Il ne manquera pas de faciliter le voyage du client allant jusqu'à fluidifier son déplacement à l'entrée dans le véhicule.

Cette évolution doit venir améliorer le parcours utilisateur des clients occasionnels en facilitant et modernisant l'utilisation du transport en commun : avec pour ambition de lever un maximum de freins dans les démarches de nos voyageurs.

Pour la suite de l'information, rendez-vous sur le lien suivant : https://thunsaintamand.fr/2025/01/02/communique-de-presse-transvilles/

ou directement à l'aide du QR-CODE ci-contre



Pour vous aider dans toutes vos démarches

France Services
Le Camion bleu
du Valenciennois

Chaque mois, retrouvez le Camion Bleu France Services du Valenciennois près de chez vous

	LIEU DE STATIONNEMENT HABITUEL	HORAIRES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	NINC
	Square de la République	9h30-12h30 et 13h30-16h	Mardi 7	Mardi 4	Mardi 4	Mardi 1er	Mardi 6	Mardi 3
	Place du Général de Gaulle	9h30-12h30 et 13h30-16h	Lundi 6	Lundi 3	Lundi 3	Lundi 7	Lundi 5	Lundi 2
1]	1, place Pierre Delcourt (face à la mairie)	9h30-12h30 et 13h30-16h	Mercredi 22	Mercredi 26	Mercredi 26	Mercredi 23	Mercredi 28	Mercredi 25
	Grand Place	9h-13h	Vendredi 17	Vendredi 21	Vendredi 21	Vendredi 18	Vendredi 16	Vendredi 20
. 1	Place Baudin	9h30-12h30 et 13h30-16h	Jeudi 2	Jeudi 6	Jeudi 6	Jeudi 3	FÉRIÉ	Jeudi 5
	Place Paul Eluard	9h30-12h30 et 13h30-16h	Jeudi 23	Jeudi 27	Jeudi 27	Jeudi 24	Jeudi 22	Jeudi 26
. 1	Place Léon Gambetta	9h30-12h30 et 13h30-16h	Mercredi 8	Mercredi 12	Mercredi 12	Mercredi 9	Mercredi 14	Mercredi 11
. 1	Rue Jean Jaurès (parking des ateliers)	9h30-12h30 et 13h30-16h	Mardi 28	Mardi 25	Mardi 25	Mardi 22	Mardi 27	Mardi 24
	Place de la République	9h-13h	Vendredi 3	Vendredi 7	Vendredi 7	Vendredi 4	Vendredi 2	Vendredi 6
. 1	Place Roger Salengro	9h30-12h30 et 13h30-16h	Lundi 27	Lundi 24	Lundi 24	Lundi 28	Lundi 26	Lundi 23
. 1	29, rue Champagne (devant centre social)	9h30-12h30 et 13h30-16h	Jeudi 16	Jeudi 20	Jeudi 20	Jeudi 17	Jeudi 15	Jeudi 19
1 1	Place Roger Salengro	9h30-12h30 et 13h30-16h	Jendi 9	Jeudi 13	Jeudi 13	Jeudi 10	FÉRIÉ	Jeudi 12
1 1	Grand Place	9h30-12h30 et 13h30-16h	Mercredi 15	Mercredi 19	Mercredi 19	Mercredi 16	Mercredi 21	Mercredi 18
	34, rue du Capitain Deken	9h-13h	Vendredi 24	Vendredi 28	Vendredi 28	Vendredi 25	Vendredi 23	Vendredi 27
1]	95 rue Alexandre Dubois	9h-13h	Vendredi 10	Vendredi 14	Vendredi 14	Vendredi 11	Vendredi 9	Vendredi 13
1 1	101, rue Fbg de Tournai parking CCAS	9h30-12h30 et 13h30-16h	FÉRIÉ	Mercredi 5	Mercredi 5	Mercredi 2	Mercredi 7	Mercredi 4
1 1	Salle Schuman (à côté de la piscine)	9h30-12h30 et 13h30-16h	Mardi 21	Mardi 18	Mardi 18	Mardi 15	Mardi 20	Mardi 17
1 1	Rue du Chauffour - École Jean Moulin	9h30-12h30 et 13h30-16h	Lundi 13	Lundi 10	Lundi 10	Lundi 14	Lundi 12	FÉRIÉ (
1 1	Place Carpentier	9h30-12h30 et 13h30-16h	Lundi 20	Lundi 17	Lundi 17	FÉRIÉ	Lundi 19	Lundi 16
	1, rue André Michel	9h30-12h30 et 13h30-16h	Mardi 14	Mardi 11	Mardi 11	Mardi 8	Mardi 13	Mardi 10



INFORMATION

Le Camion bleu est accessible aux personnes à mobilité réduite. Prise de rendez-vous fortement conseillée par téléphone au **03 59 73 24 60** ou par courriel : **valenciennois.**franceservices@lenord.fr Retrouvez également les dates des permanences sur lenord.fr



INFORMATIONS



La Complémentaire santé solidaire

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé. Selon vos ressources, elle est gratuite ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. Elle peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

Comment yous aide-t-elle?

Vous ne payez pas:

- le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital...;
- vos médicaments en pharmacie;
- vos dispositifs médicaux (pansements, cannes, fauteuils roulants) et dans la plupart des cas vos lunettes, prothèses dentaires et auditives.

Comment savoir si vous pouvez en bénéficier ?

Utilisez le simulateur de droits sur : www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur



Vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ? Vous bénéficiez automatiquement de la Complémentaire santé solidaire (sauf opposition expresse de votre part).

Comment justifier de vos droits à la Complémentaire santé solidaire ?

Présentez simplement votre carte Vitale à jour aux professionnels de santé qui vous suivent.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur ameli.fr



Comment la demander?

Sur Internet via votre <u>compte ameli</u>, rubrique « Mes démarches ».

Votre demande est simplifiée, et votre déclaration est automatisée : vos ressources sont automatiquement pré-remplies.



Déclarez la naissance de votre enfant

Déclarer la naissance de votre enfant sur ameli

Bébé vient de naître ? Les parents doivent effectuer certaines démarches, comme la déclaration de naissance de l'enfant auprès de l'Assurance Maladie.

Elle doit être faite après sa naissance (entre 5 à 8 jours après la déclaration en mairie) ou après son arrivée au foyer dans le cadre d'une adoption.

Pour gagner du temps, réalisez cette démarche en ligne en quelques clics.

Rendez-vous sur votre compte ameli, rubrique Mes démarches, service Naissance de mon enfant, et laissez-vous guider. Pour en savoir plus : rendez-vous sur ameli.fr



Créer un compte

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? <u>Créez-</u> <u>le dès maintenant</u> sur <u>ameli, fr</u>! Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

> Flashez le QR code pour accéder à ameli.fr





3646 Service grabult - prix appel



TARIFS COMMUNAUX 2025



Ci-dessous, vous trouverez les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025, repris dans la délibération n° 045/2024 du 19 décembre 2024 :

LOCATION DU COLUMBARIUM		
Durée	Renouvellement	2024
10 ans	4 fois	250,00 €
30 ans	1 fois	500,00 €
50 ans	Non renouvelable	760,00 €

CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE			
Durée	1 à 3 places	4 à 6 places	Renouvellement
30 ans	110,00€	170,00 €	1 fois
50 ans	180,00 €	220,00 €	Non renouvelable

TRANSPORT DE MATÉRIEL	
Prestations	Tarifs
1 transport	37,00 €
A partir de 2 transports	74,00 €
Caution	230,00 €
Forfait de nettoyage	63,00 €

LOCATION TENTE DE RÉCEPTION	
Prestations	Tarifs
Transport, montage et démontage	115,00 €
Caution	520,00 €

RÉGIE	
Prestations	Tarifs
Restauration scolaire (1 repas)	3,50 €
Garderie (1 heure)	1,70 €
Photocopie (1 recto)	0,40 €

LOCATION DE LA SALLE JEAN STABLINSKI	
Habitants de la commune	
Tarif week-end et jour férié (1)	270,00 €
Tarif journée supplémentaire (2)	60,00 €
Caution	420,00 €
Extérieurs	
Tarif week-end et jour férié (1)	600,00 €
Tarif journée supplémentaire (2)	170,00 €
Caution	420,00 €

LOCATION DE LA SALLE JERRY MIROUX (MAISON DES ASSOCIATIONS)	
Habitants de la commune	
Tarif week-end et jour férié (1)	190,00 €
Tarif journée supplémentaire (2)	50,00 €
Caution	420,00 €
Extérieurs	
Tarif week-end et jour férié (1)	380,00 €
Tarif journée supplémentaire (2)	120,00€
Caution	420,00 €

FORFAIT NETTOYAGE ET DÉGRADATION POUR LES LOCATIONS DES SALLES	
Prestations	Tarifs
Forfait nettoyage (si la salle est restituée en état de saleté inhabituel)	320,00 €
Forfait dégradations	320,00 €

(1) Tarif week-end : clé donnée le vendredi après-midi et restituée le lundi matin.

Tarif jour férié : clé donnée la veille dans l'après-midi et restituée le lendemain de la location.

(2) Tarif journée supplémentaire : uniquement sous réserve que la salle ne soit pas occupée par les besoins communaux, à la suite d'un week-end ou d'un jour férié (clé rendue le lendemain de la journée supplémentaire).

Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la commune ou directement à l'aide du QR-CODE ci-dessous :

